



Bureau de tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2007

Est-il exact que les bureaux de tabac ont une dérogation permettant à leurs usagers d'y fumer malgré l'interdiction ?

Réponse :

Cela fait partie de la désinformation permanente et organisée que DNF a tenu à corriger en faisant condamner civilement et pénalement un bar tabac de Dijon qui ne respectait pas l'interdiction de fumer prévue dans le code de la santé publique.